

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical  
du 28 janvier 2020**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
<b>1012</b>	20	12	1	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mardi 28 janvier 2020 à 14 h** à SAINT-LÔ au Conseil départemental, (salle Amiral Tourville) sur convocation du 14 janvier 2020.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

**ETAIENT PRESENTS**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, canton Bricquebec  
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague  
Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville  
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire  
M. Jean MORIN, canton Créances  
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse LE GOFF, canton Carentan

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin  
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche  
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

**ETAIENT EXCUSES**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances  
M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme Maryse LE GOFF)

Délégués des EPCI titulaires :

M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie  
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer  
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Gilles LELONG, canton Tourlaville

**ETAIENT ABSENTS**

Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer  
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

## Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et l'article L2312-1 faisant obligation aux communes de plus de 3500 habitants de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédent le vote du budget, obligation étendue aux établissements publics comptant parmi leurs membres un ou plusieurs collectivités de plus de 3500 habitants ;

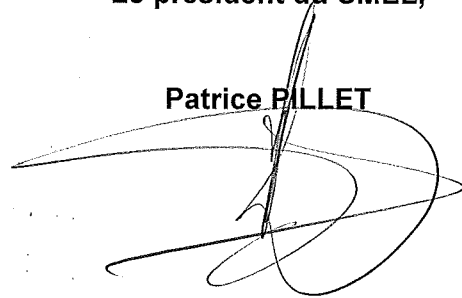
Vu le rapport de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 ;

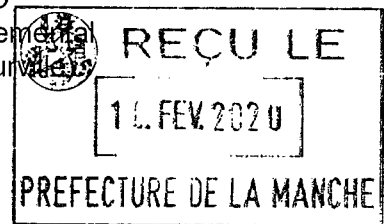
Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical prend acte du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 du SMEL figurant **en pièce jointe**.

Pour extrait conforme,  
Le président du SMEL,

Patrice PILLET





### Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Le budget global du SMEL est composé essentiellement de dépenses de fonctionnement et la masse salariale (13 agents) est le plus important poste de dépenses.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement est estimée à 1 341 048 €

	2019	DOB 2020
<b>DEPENSES</b>		
Déficit de fonctionnement reporté	4 841,69 €	
Charges à caractère général	199 360,00 €	192 620,00 €
Charges de personnel	808 805,00 €	831 200,00 €
Charges financières	200,00 €	- €
Dépenses imprévues	783,10 €	150,45 €
Charges de gestion courante	140 000,00 €	240 000,00 €
Dotation aux amortissements	66 410,21 €	77 078,01 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 220 400,00 €</b>	<b>1 341 048,46 €</b>
<b>RECETTES</b>		
	2019	DOB 2020
Excédent de fonctionnement reporté		13 936,93€
Participations statutaires		
Département	220 000,00 €	220 000,00 €
EPCI	80 000,00 €	80 000,00 €
Participations aux actions		
Département de la Manche	330 000,00 €	375 000,00 €
Département du Calvados	27 000,00 €	
Fonds européens et contrepartie nationale	310 000,00 €	380 983,62 €
Région Normandie	104 000,00 €	69 907,41 €
Autres organismes (FREMER, AESN, CRC)	115 400,00 €	139 657,50 €
Autres prestations (Drone, Oursins, LABEO)	25 000,00 €	45 063,00€
Autres produits (Remboursement rémunérations, tickets resto)	9 000,00 €	16 500,00€
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 220 400,00 €</b>	<b>1 341 048,46 €</b>

## A – RECETTES

Les recettes du SMEL proviennent :

### **1°/ de l'excédent de fonctionnement reporté :**

Dans l'attente du vote du CA, l'excédent est estimé à **13 937 €**.

### **2°/des participations statutaires : 300 000 €**

Conformément aux nouveaux statuts, le socle est fixé à 300 000 € pour 2020. La répartition entre le Département de la Manche et les EPCI est envisagée comme suit :

- 60 % (120 000 €) à la charge du Département de la Manche qui s'est engagé, par ailleurs, à introduire un seuil fixe minimal de 100 000 €.
- 40 % (80 000 €) à la charge des EPCI, répartis, au regard de différents indicateurs (nombre de communes, nombre de communes préalablement adhérentes au SMEL, nombre d'habitants, potentiel fiscal, linéaire côtier...) comme suit :

<b>EPCI</b>	<b>Ratio</b>	<b>Montant de la participation</b>
CA Mt St Michel Normandie	7.5%	6 000 €
CC de Granville Terre et Mer	15%	12 000 €
CC Coutances Mer et Bocage	15%	12 000 €
CC Côte Ouest Centre Manche	7.5%	6 000 €
CA du Cotentin	47.5%	38 000 €
CC de la Baie du Cotentin	7.5%	6 000 €

### **3°/ des participations aux actions : sont prévus :**

- **375 000 €** pour le Conseil départemental de la Manche :
- **380 984 €** provenant des financements européens et contreparties nationales :

Les projets [SNOTRA (Sargasses en Normandie, valorisation d'une Ressource Algale), ESHANO (Evaluation des Stocks Halieutiques de Normandie), COMOR (COquilles St Jacques Manche ORientale) et OPEN (Observatoire des Pêches de Normandie)]; retenus au titre du programme européen FEAMP (2014/2020) ont pris fin en 2019.

En septembre dernier, le comité syndical a approuvé la réalisation d'un certain nombre de projets au titre du FEAMP (Mecanor<sup>2</sup>, Gédubouq, Ourmel, Pacha, Snotra 2) et au titre d'Interreg (INDIGO) .

Il est prévu d'inscrire au budget 2020 :

- Le solde des programmes terminés en 2019 : **219 985 €**
- les 1ers acomptes des opérations qui ont déjà fait l'objet d'une décision par les organismes financeurs : GEDUBOUQ, MECANOR<sup>2</sup> et INDIGO : **161 000 €**

- **69 907 €** de la Région Normandie pour les programmes suivants :
  - o **SNOTRA : 21 734 €** solde de l'opération (contrepartie nationale) et participation à la restitution du programme,
  - o **EMYNOR** (étude des populations mytilicoles en Normandie) : **6 502 €** (1<sup>er</sup> acompte de 50 % de l'aide accordée)
  - o **ISM** (Innovation Suivi de la contamination Microbiologique) : **22 055 €** (1<sup>er</sup> acompte de 50 % de l'aide accordée)
  - o **MICROPLAST (Evaluation de la concentration en microplastiques dans les produits conchylicoles normands)** : **3 390 €** (solde du programme 2017)
  - o **RANNIGED: (RANiculture Normande : Innovation, Gestion et Développement)** : **16 226 €** (solde du programme 2017).
  
- **139 657 €**, répartis comme suit :
  - **28 426 € de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)**, pour la réalisation de 2 programmes : Stock bivalves (RS2S) et le projet ANODE.
  - **32 546 € de EDF pour le programme EFFECO**
  - **51 025 € de l'IFREMER**, pour les suivis de réseaux (RHLN, HLIN, REPHY, RECCRU),
  - **27 660 € du Comité Régional de la Conchyliculture** pour les opérations conchylicoles.

#### **4°/ de prestations :**

Inscrites dans l'axe 6 du plan d'action du SMEL, les prestations correspondent à des interventions du SMEL au bénéfice de tiers : Il est prévu d'inscrire **45 063 €** :

- . **20 000 € de LABEO**, pour les prélèvements effectués dans le cadre du REPHY/REMI
- . **4 000 €** pour le survol de drone (PNR/CPIE, CRC... ),
- . **12 000 €** pour la vente d'oursins
- . **9 063€** (recherche norovirus pour le CRC, autres prélèvements pour le GEMEL).

**5°/ Autres recettes : 16 500 €** [(part de la prise en charge des CAE/CUI, remboursement tickets restaurant (part salariale)].

## **B – DEPENSES**

Les principaux postes concernant les charges de fonctionnement sont les suivants :

- Les charges à caractère général (prestations, maintenance, réparations/entretien, études et recherches) / 192 620 €
- Les ressources humaines (rémunérations des agents, remboursement des mises à disposition des services du Département, indemnisation des stagiaires, cotisations aux caisses de retraites, aides sociales, validation de services auprès de la CNARCL) : 831 200 €
- Le reversement des subventions européennes aux partenaires : 240 000 €
- La dotation aux amortissements : 77 078.01 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement est estimée à 175 024.45 €

DEPENSES	BUDGET 2019	DOB 2020
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
2051 : Concessions et droits similaires brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 000,00 €	3 000,00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>138 617,35 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	18 150,00 €	30 000,00 €
2182 : Acquisition matériel de transport	71 234,36 €	10 000,00 €
2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €	9 000,00 €
2184 : Mobilier	20 136,59 €	1 000,00 €
2188 : Autres immobilisations corporelles	24 096,40 €	50 000,00 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>64 457,99 €</b>	<b>72 024,45 €</b>
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	64 457,99 €	72 024,45 €
	<b>208 075,34 €</b>	<b>175 024,45 €</b>
RECETTES	BUDGET 2019	DOB 2020
<b>001 - Solde d'exécution reporté</b>	<b>141 665,13 €</b>	<b>97 946,44 €</b>
001 - Solde d'exécution reporté	141 665,13 €	97 946,44 €
<b>021- Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	
<b>024 - Produit des cessions d'immobilisation</b>	<b>- €</b>	
<b>040 - Amortissements des immobilisations</b>	<b>66 410,21 €</b>	<b>77 078,01 €</b>
192 - Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	- €	
28051 - Amortissement concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	3 345,00 €	4 122,46 €
28181 - Inst.générale agenc.aménagement divers	6 369,25 €	7 247,69 €
28182 - Matériel de transport	24 433,01 €	31 031,90 €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	9 662,80 €	8 975,46 €
28184 - Mobilier	186,00 €	200,00 €
28188 - Autres immobilisations corporelles	22 414,15 €	25 500,50 €
	<b>208 075,34 €</b>	<b>175 024,45 €</b>

### A. Recettes

#### 1) Excédent exercice précédent :

L'excédent d'investissement, dans l'attente du vote du CA, est estimé à 97 946.44 €.

#### 2) Amortissements

Les amortissements (77 078.01€) correspondent à la contrepartie de la section de fonctionnement (dépenses). Ils permettent de renouveler les matériels.

## **B. Dépenses**

Sont notamment prévus :

- L'achat de logiciel/licences (3 000 €),
- Le renouvellement et l'achat de d'ordinateurs (9 000 €) ;
- L'achat de divers matériels (pompes, matériel de laboratoires (sondes... ) caissons, des tables de tri, drone... (50 000 €) ;
- Le remplacement d'un quad (10 000 €).

**Le comité syndical est invité à en prendre acte.**

Le Président du SMEL,

Patrice PILLET